



MISE AU POINT SUR LA FORMATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES

2014 - 2015

I- Audience avec Jacques MIKULOVIC, Directeur de l'ESPE (15 octobre 2014) :



La délégation du SE-UNSA était composée de Christian BASSET (Secrétaire académique du SE-UNSA), Céline GRAVELIER (Secrétaire départementale de la Gironde du SE-UNSA) et de Cathy AMBEAU (responsable académique Jeunes Enseignants du SE-UNSA).

1. Les métiers de l'Education, des métiers qui s'apprennent :

Nous avons d'abord rappelé notre soutien à la formation professionnelle des enseignants en alternance permettant l'acquisition de compétences professionnelles et l'entrée progressive dans un métier qui s'apprend. Nous avons rappelé qu'une formation professionnelle de qualité était une formation adaptée aux besoins de chacun, prenant en compte les cursus universitaires ou professionnels antérieurs comme l'exigeaient d'ailleurs les textes, ce dernier point étant à l'origine, en autres, des crispations de ce début d'année.

Monsieur le Directeur de l'ESPE a reconnu qu'il y avait eu un problème de communication et que des informations contradictoires ont pu être données.

Celui-ci a établi un constat :

- Le dossier d'accréditation de la maquette pour les lauréats du concours a été validé avant son arrivée.
- Elle est inadaptée aux besoins de ceux qui ont déjà un M2 et qui ne sont pas obligés de valider un nouveau master. Il est très difficile concrètement de proposer des formations correspondantes à tous les profils très différents.
- Mais il faudra la faire évoluer. Il souhaite d'ailleurs recueillir des témoignages de la part des professeurs stagiaires qui pourront lui permettre d'appuyer auprès des enseignants ses demandes d'évolution.

Nous vous proposons de nous faire remonter par mail tous les soucis (les cours sont les mêmes que l'an dernier, cours du début d'année pas en accord avec les attentes des professeurs stagiaires...) que vous rencontrez lors de votre formation afin qu'on soit vos relais.

2. Listes des professeurs stagiaires et parcours adaptés :

Nous avons interrogé le Directeur de l'ESPE l'adaptation des parcours qui tarde à se mettre en ouvre.

L'ESPE n'a eu la liste des professeurs stagiaires que le 24 août et n'a pas encore la liste de leurs diplômes (via les Universités). A ce jour, elle n'a pas encore les identités de tous les stagiaires, hormis les CPE, PLP et PE. Il est donc impossible de leur créer des identifiants pour la communication par Internet et d'où le retard sur l'adaptation des parcours.

Voir pièce jointe concernant les parcours différenciés. ; il vous sera remis par l'ESPE très prochainement.

3. M2 et mémoire :

Nous avons demandé quels seront les critères et l'état d'esprit qui présideront aux avis que le Directeur de l'ESPE devra formuler quant à la validation du stage pour chacun des professeurs stagiaires.

Voir document joint.

4. Formation pendant les vacances :

Nous avons évoqué la lourdeur des formations en ce début d'année. Des professeurs stagiaires sont au bord du "burn out", il y a eu quelques démissions, malgré cela des cours ont lieu à l'ESPE pendant les vacances, particulièrement pour les stagiaires PE en Gironde (jusqu'à 20 heures prévues).

Le Directeur ne pensait pas que c'était à cette hauteur. Ils en avaient prévus pour assurer les enseignements de tronc commun et n'avaient pas trouvé d'autres créneaux.

Il a pris note et va essayer de les limiter pour les prochaines vacances. Il partage notre constat sur la fatigue et le stress des professeurs stagiaires.

5. Emploi du temps :

Nous avons fait remarquer qu'il était anormal que les professeurs stagiaires n'aient pas de calendrier prévisionnel des formations (jours, horaires et lieux). C'est une de leur demande et elle est légitime.

Le Directeur nous a informé que l'emploi du temps est fait jusqu'à Noël. Il ne comprend pas pourquoi ce n'est pas transmis aux professeurs stagiaires.

II- Comité Technique Académique¹ (17 octobre 2014) :



Olivier DUGRIP, Recteur de l'Académie de Bordeaux et Michèle JOLIAT, Secrétaire Générale de l'Académie de Bordeaux ont apporté des précisions sur les frais de déplacement des professeurs stagiaires.

1. Formation des professeurs stagiaires à l'ESPE :

Monsieur le Recteur a comme objectif de mettre en œuvre une formation professionnalisante depuis la L2 et les concours de l'Éducation après le M1 avec des professeurs stagiaires c'est à dire des élèves fonctionnaires avec un mi-temps en classe et un mi-temps de formation mais payés sur un temps complet.

Il a donné des précisions sur le parcours d'un M2 MEEF et M2 recherche et a reconnu que les discours ont pu être différents. Il a réuni dans la semaine une commission académique pour harmoniser les réponses :

- Titulaire MEEF et enseignement :

Il y a une dispense des unités disciplinaires et didactiques mais suivi du tronc commun et un Rapport d'Analyse des Pratiques Professionnelles (RAPP) d'une vingtaine de pages est à produire et sera présenté dans le cadre d'un entretien devant un jury.

Ils n'ont pas à passer un examen mais nous avons souhaité évaluer leurs compétences professionnelles qui éclaireront le Directeur de l'ESPE sur son appréciation.

- M2 recherche :

Les professeurs stagiaires dispensés des unités disciplinaires mais pas des unités didactiques et ni du tronc commun.

2. IFF de 1000 euros versée à partir de novembre ou frais déplacements :

Madame la Secrétaire Générale a rappelé la nécessité d'être précis sur le vocabulaire concernant frais de déplacement : ce ne sont en aucun cas des remboursements de frais réels !

Le Rectorat va mettre en place les frais de déplacement à la présence réelle et après exécution du service donc au mieux pour des remboursements qui seront versés au mois de mars. Alors que l' IFF est versée sans justificatifs dès le mois de novembre.

Donc il faut que chaque professeur stagiaire réfléchisse bien au choix qu'il fera !

N'hésitez pas à nous contacter !!

Cathy AMBEAU,
responsable académique Jeunes Enseignants du SE-UNSA



¹ CTA : Le Comité Technique Académique traite des sujets d'intérêt collectif. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid57627/les-comites-techniques.html>